

Entretien avec **Andreas Schockenhoff***

LE MOTEUR FRANCO-ALLEMAND DE L'UNION

AGIR – L'Europe à vingt-sept Etats membres vient de se doter de nouvelles institutions avec l'application du Traité de Lisbonne à partir du 1^{er} décembre 2009. Celles-ci correspondent-elles bien aux besoins de gouvernance d'un tel ensemble, encore disparate, et tolèreront-elles le maintien d'un certain « directoire » franco-allemand sur l'Union européenne ?

Andreas Schockenhoff – Même si cela peut paraître nécessaire de faire évoluer la gouvernance européenne en raison des évolutions rapides du monde, en raison de la crise financière et économique, en raison de la grande diversité des Etats membres, dans l'état actuel des choses, nous devons vivre avec les institutions issues du Traité de Lisbonne. Nous n'avons ni le temps ni les moyens de repenser le système européen. Il nous faut utiliser ces institutions pour relancer l'intégration européenne car nous disposons désormais d'une capacité d'organiser une « volonté politique » européenne. En outre, les circonstances nous offrent une véritable opportunité d'exprimer cette volonté politique et de la rendre crédible sur la scène internationale. Dans ce dispositif, la France et l'Allemagne doivent continuer comme par le passé à être une force d'initiative européenne pour la raison qu'elles représentent à elles deux, par leur poids non seulement économique mais aussi politique, une « masse critique ». Il ne faut pas trop s'attarder sur le choix des personnalités qui ont été désignées par les chefs d'Etat et de gouvernement, car leur rôle n'est pas de faire de la figuration mais bien de poursuivre, chacun à sa place, la construction européenne dans l'esprit du Traité de Lisbonne. Ainsi, Madame Catherine Ashton, aura essentiellement pour tâche de mettre sur pied dès 2010 le « service diplomatique européen » dont la constitution est un pas en avant aussi considérable que l'ont été les avancées précédentes, comme celle de

* Andreas Schockenhoff est Député et Président de la Commission franco-allemande au Bundestag.

Schengen. Ce futur service diplomatique est indispensable à la mise en œuvre d'une politique étrangère européenne. Il précède également un autre pas important que nous devons effectuer concernant la défense européenne.

AGIR - Justement, la défense européenne n'est-elle pas la grande absente de cet exercice de refondation des institutions communautaires ?

A.S. – Vous savez bien que la défense touche à un point sensible pour les Etats, celui de leur souveraineté. Pour que celle-ci se tempère ou s'affaiblisse il faut que se manifeste et s'accroisse la conscience d'intérêts identiques. Toutes nos actions visent à faire monter ceux-ci en puissance ; c'est alors que nous pourrons aller plus loin dans le domaine de la défense. Mais pour cela il faut aussi une volonté politique de faire progresser, voire d'imposer, cette identité d'intérêts. De toutes façons, il ne s'agit nullement d'ajouter un troisième terme au volet défense de l'Union, après celui fondamental des Etats et celui de l'OTAN, mais plutôt comme le pilier européen de l'OTAN. La défense européenne est donc une affaire complexe et qui viendra, en son temps, couronner les efforts de rapprochement et de cohérence que nous poursuivons inlassablement. Au passage, je tiens à ajouter que l'armement nucléaire français n'est pas une gêne pour la défense européenne, au contraire, puisqu'il constitue un élément central de la défense française et participe donc directement à la sécurité de l'Europe. Sur un plan plus général, la crise met sous pression les budgets de défense de tous les pays et le temps est venu de mutualiser des ressources budgétaires déclinantes. Quant à la finalité de l'outil de défense européen, elle consiste évidemment à assurer en priorité la sécurité aux marges du continent, mais aussi à protéger nos intérêts communs partout dans le monde où ils seraient mis en cause, cette expression d'intérêts communs devant être prise au sens le plus large. Et, à cet égard, les gouvernements français et allemand manifestent une totale convergence de vues, comme en témoignent nos participations aux actions conduites par l'ONU ou par l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan.

AGIR – Quels sont, d'après vous, les autres domaines importants où s'exprime la convergence des points de vue français et allemand ?

A.S. – J'en vois plusieurs car la France et l'Allemagne sont très intimement imbriquées, notamment sur le plan économique où nous sommes, l'un à l'autre, le principal partenaire. C'est une donnée considérable qui a été peu affectée par la crise : le marché franco-allemand est vital pour chacun de nous. Je distinguerai deux sortes de convergences : les points sur lesquels nous travaillons ensemble de façon concertée parce que nous sommes d'accord sur l'analyse et les actions à conduire ; les points sur lesquels nous devons déployer nos efforts dans le proche avenir.

Commençons par ceux-ci. Il s'agit bien évidemment de ce qui engage le futur : la recherche et l'éducation. Nous devons d'abord joindre nos efforts dans la recherche sur les « hautes technologies », celles qui concernent la mobilité, l'environnement et l'énergie en particulier, sur lesquelles nous sommes parvenus à des niveaux comparables et complémentaires. Nous devons aussi étendre notre coopération à l'éducation, surtout à la formation professionnelle, aussi importante pour nos capacités industrielles que pour l'emploi.

S'agissant des domaines que je qualifierai d'excellence, ils sont nombreux. Il faut rappeler d'abord tous les domaines où la similitude de vues entre Français et Allemands a permis à la construction européenne d'avancer. Pour prendre un exemple actuel, nous marchons main dans la main sur le climat et avons préparé en parfait accord la conférence de Copenhague¹. Il en a été de même lors de la crise financière où le Président Sarkozy et la Chancelière Merkel ont littéralement tiré la communauté internationale vers les objectifs adoptés par les réunions du G20. S'agissant de l'analyse de la crise elle-même, puis des propositions faites pour la sortie de crise, les réponses apportées par la France et l'Allemagne ont été proches l'une de l'autre ; et après concertation, elles ont été communes. La réaction anglo-saxonne envisageait une fuite en avant dépendante par un endettement encore accru ; la réponse européenne prônait une régulation du système par la réglementation des marchés financiers. C'est ce régime de surveillance mondiale qui a été adopté au G20 de Pittsburgh ; c'est la philosophie européenne qui a prévalu.

La densité des relations franco-allemandes, et pas seulement au sommet politique, entraîne dans de nombreux domaines une véritable imbrication. Sur le plan économique, beaucoup d'industries travaillent en synergie, notamment dans l'agroalimentaire. Et plusieurs de nos administrations coopèrent étroitement dans des secteurs vitaux comme celui de la sécurité, dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme, contre la drogue...

Mais, au-delà de tout cela qui est important, il y a ce qui porte sur l'essentiel et qui ressort de notre communauté de conception sur les valeurs : celles de la démocratie et de l'humanisme.

Contrairement à ce que l'on affirma ici ou là, il n'y a pas de différence de nature entre les conceptions française et allemande de la vie économique et sociale. Ce que vous appelez « modèle rhénan » et que nous nommons « économie sociale de marché » est en réalité assez proche du modèle mixte français, les deux ayant pour caractéristique de se distinguer du « capitalisme anglo-saxon ». Et nous aurions tout intérêt à mieux faire valoir ce mode de pensée, et même à le promouvoir dans un monde où la compétition s'organise autour du couple capitaliste sino-américain. Ce qui

distingue le modèle européen, d'essence franco-allemande, c'est-à-dire une certaine conception de l'homme et de sa liberté, ne doit pas céder devant l'imperium économique et financier qu'exercent d'ores et déjà les deux géants du XXI^e siècle. Alors que le poids démographique de l'Europe diminue à l'échelle mondiale, il y a urgence à promouvoir notre modèle économique sur la scène internationale.

AGIR – Les relations franco-allemandes connaissent pourtant des périodes plus tendues ou des à-coups sur quelques sujets sensibles. Ces divergences ne sont-elles pas de nature à freiner ou à nuire à la poursuite de la construction européenne ?

A.S. – A vrai dire, je ne vois pas de réelle divergence entre la France et l'Allemagne ; ou alors il s'agit de péripéties qui sont montées en épingle. A cet égard, les relations entre le Président et la Chancelière sont anecdotiques ; il en a été de même dans le passé et pour la quasi-totalité des dirigeants français et allemands. Mais ces personnages politiques sont portés par une telle nécessité, ils se trouvent au centre d'une force d'imbrication franco-allemande telle qu'ils sont obligés de s'entendre et de progresser. Ils n'ont guère le choix car ils se savent contraints d'avancer sous la pression des circonstances et par la dynamique européenne. En réalité, la relation franco-allemande se situe désormais bien au-delà des contingences : elle dépasse le personnel qui détient le pouvoir politique. A l'échelle de nos deux pays, la raison d'Etat prédomine.

Par ailleurs, des initiatives sont prises des deux côtés du Rhin pour favoriser une coopération législative entre la France et l'Allemagne. Ainsi M. Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, et M. Kauder, président du groupe CDU/CSU au Bundestag, ont récemment annoncé la création d'un groupe de travail commun qui aura pour objectif de définir des projets de loi qui seront votés dans des termes identiques dans les deux assemblées. Cela peut se faire dans des domaines liés à la vie quotidienne, comme les règles liées au travail transfrontalier, ou bien encore concernant les sociétés mixtes. Par ailleurs, on peut imaginer que la transposition de la législation européenne en droit national puisse être faite dans les mêmes termes dans nos deux pays. Ces pistes de réflexion peuvent d'ailleurs constituer un bon modèle pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union européenne, mais il faut veiller à travailler sur un mode inclusif afin qu'aucun Etat membre ne se sente mis à l'écart.

S'il y a un point de divergence, encore que ce ne soit qu'un point d'insuffisance, il concerne la culture. La différence de langue, et la facilité de communication qu'offre l'anglais, nous a fait négliger l'apprentissage de nos langues respectives. A terme, ce déficit est dangereux et il convient d'y remédier sans tarder : le français comme l'allemand devraient être

enseignés dans nos deux pays, juste après l'anglais, au titre de langue européenne obligatoire. La séparation de nos médias respectifs est également un point faible de la coopération franco-allemande. Hormis Arte, chaîne de télévision élitiste et dont l'audience est encore confidentielle, nous n'avons pas de grands médias communs qui pourraient organiser des débats européens ; ainsi un débat public sur « l'identité européenne » serait-il sans doute utile à la progression de l'idée européenne.

Enfin, on peut aussi noter certaines divergences d'appréciation liées à nos différences institutionnelles : on peut notamment citer la proposition française de créer dans nos deux pays un poste de ministre des Affaires franco-allemandes. Si en France le chef de l'exécutif a les mains libres pour les nominations ministérielles, la Chancelière allemande n'a pas la même marge de manœuvre : les règles de la Loi fondamentale l'obligent à rechercher un compromis constant entre ses partenaires de coalition, ce qui a aussi des conséquences sur le choix des nominations. En Allemagne, les nominations ministérielles sont le fruit d'un consensus entre les partenaires de la majorité, ce qui rend assez difficile la création d'un poste de ministre des Affaires franco-allemandes.

AGIR – Si la coopération franco-allemande est un moteur indispensable pour l'Europe, elle n'en est pas pour autant exclusive. D'autres acteurs à l'heure de la mondialisation, et non des moindres, interfèrent dans la vie européenne et influent sur sa construction. Notamment les deux grands acteurs qui s'affrontèrent en Europe pour la domination du monde, qui sont les Etats-Unis et la Russie. Comment appréciez-vous ces interférences ?

A.S. – Oui, il y a un point tout à fait important sur lequel il faut sans cesse insister : la coopération franco-allemande, pour essentielle qu'elle soit à la marche en avant de l'Europe, n'est ni exclusive ni contraignante : elle doit certes « produire de l'Europe » mais elle doit surtout être une incitatrice. C'est le rôle d'un moteur d'entraîner et de susciter des convergences.

S'agissant des Etats-Unis, il est frappant de voir le rôle stratégique croissant qu'y jouent le Golfe persique et la zone Pacifique ; clairement, l'intérêt des Américains se porte sur l'Asie. L'Europe doit donc se poser la question de la pérennité de son lien transatlantique et de la primauté de son partenariat avec les Etats-Unis.

S'agissant des relations avec la Russie, elles sont fortement influencées par le rôle de ce grand voisin dans notre ravitaillement énergétique. Les divergences franco-allemandes bien connues sur l'énergie nucléaire ne doivent pas empêcher d'avoir une politique européenne commune pour les autres sources d'énergies. Il y a là une source de vives tensions internationales ; il appartient à l'Europe, en s'organisant, d'y jouer un rôle

apaisant, en même temps que de préparer, par un vaste effort d'innovation technologique, le grand marché du futur qui se caractérisera par une plus grande efficacité énergétique.

Note :

¹ Cet entretien a eu lieu le 8 décembre 2009, jour de l'ouverture de la conférence de Copenhague.